

Promouvoir une écologie positive**P3****Préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral****T100**

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 332-1 à L. 332-27, R.332-30 à R.332-48 et R.332-68 à R. 332-81, L. 333-1 et suivants, R. 333-1 et suivants, L414-1 et suivants,
- VU** le décret du premier ministre du 15 mai 2008 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional Normandie Maine et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 30 novembre 2018,
- VU** le décret du premier ministre du 22 mai 2008 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 18 décembre 2018,
- VU** le décret du premier ministre du 20 mai 2014 portant sur le classement du Parc Naturel Régional Marais Poitevin et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 12 juin 2019,
- VU** le décret du premier ministre du 21 août 2014 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional de Brière et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 28 août 2018,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative aux réserves naturelles régionales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation à la Commission permanente pour la création de Réserves Naturelles Régionales,
- VU** la demande du Conservatoire du patrimoine naturel sarthois (désormais Conservatoire d'espaces naturels des Pays de La Loire) et du Groupe Sarthois Ornithologique en date du 17 janvier 2006, sollicitant le classement en réserve naturelle régionale de terrains dont ils sont propriétaires,
- VU** la décision de classement du site des prairies et roselière des Dureaux en réserve naturelle régionale lors de la commission permanente le 28 septembre 2009 ;
- VU** l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en date du 6 avril 2023 sur le renouvellement du classement en Réserve Naturelle Régionale des prairies et roselière des Dureaux et validant son plan de gestion,
- VU** les avis considérés favorables de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe et de la Commune de Vaas,

- VU** le contrat de plan État-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024, et attribuant les dotations régionales statutaire 2024 aux Parcs Naturels Régionaux,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Développer les compétences régionales en matière d'espaces labellisés

Parcs naturels régionaux : Contrat de Parc 2024-2026 et programmes d'actions 2024

Parc naturel régional de Brière

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024 et d'attribuer au bénéfice du Parc naturel régional de Brière, les subventions telles que figurant en annexe 2 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 52 482 € et une autorisation de programme d'un montant de 58 000 € ;

D'APPROUVER

le Contrat de Parc naturel régional de Brière 2024-2026, figurant en annexe 1 ;

D'AUTORISER

La Présidente à le signer.

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024 et d'attribuer au bénéfice du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, les subventions telles que figurant en annexe 4 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 137 081 € et une autorisation de programme d'un montant de 122 655 € ;

D'APPROUVER

le Contrat de Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2026, figurant en annexe 3 ;

D'AUTORISER

La Présidente à le signer.

Parc naturel régional Normandie-Maine

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024 et d'attribuer au bénéfice du Parc naturel régional Normandie Maine, les subventions telles que figurant en annexe 6 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 182 000 € et une autorisation de programme d'un montant de 156 688 € ;

D'APPROUVER

le Contrat de Parc naturel régional Normandie Maine 2024-2026, figurant en annexe 5 ;

D'AUTORISER

La Présidente à le signer.

Parc naturel régional Marais Poitevin

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024 et d'attribuer au bénéfice du Parc naturel régional Marais Poitevin, les subventions telles que figurant en annexe 8 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 87 464 € et une autorisation de programme d'un montant de 152 100 € ;

D'APPROUVER

le Contrat de Parc naturel régional Marais Poitevin 2024-2026, figurant en annexe 7 ;

D'AUTORISER

La Présidente à le signer ;

D'APPROUVER

la prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2024 pour les programmes d'actions 2024 des quatre Parcs naturels régionaux ;

D'AUTORISER

la dérogation à l'article 5 a des règles d'attribution et de versement des aides régionales du règlement budgétaire et financière modifié.

Révision de la charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine : frais de la commission d'enquête

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 45 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives aux frais de la commission d'enquête au titre de la révision de la charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

Réserves Naturelles Régionales labellisées

Ajustement du classement de la RNR « Prairies et roselière des Dureaux » à Vaas (Sarthe -72)

D'APPROUVER

la décision de classement modifiée du site dit « Prairies et roselière des Dureaux » à Vaas en Réserve naturelle régionale pour une durée de douze années, conformément aux dispositions prévues au plan de gestion du site, présentée en annexe 9.

Complément de la convention de gestion 2023-2025 de la RNR « Etang et boisements de Joreau »,

D'APPROUVER

le tableau du programme 2022-2025 à annexer à la convention de gestion entre la Région des Pays de la Loire, la commune de Gennes-Val de Loire et le Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, relative à la Réserve naturelle régionale « Etang et boisements de Joreau », présenté en annexe 10.

Natura 2000

Sites Natura 2000 terrestres sous pilotage régional

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire de 150 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à l'animation des sites Natura 2000 sous pilotage régionale (opération 23D00233), dans le cadre de l'affectation votée par délibérations de la Commission permanente des 10 février et 22 septembre 2023, soit une affectation totale de 560 000 €.

Contrats Natura 2000

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 100 000 € à l'Agence de services et de paiement pour le cofinancement des Contrats Natura 2000 en application du règlement d'intervention Contrats Natura 2000 pour la période 2023-2027, validé à la Commission permanente du 7 juillet 2023.

2 - Placer l'arbre au cœur des politiques régionales de transition écologique

Liger bocage et agroforesterie

Signature de la charte des partenaires du Dispositif d'ingénierie territoriale (DIT) bocage porté par le Département de la Mayenne

D'APPROUVER

la charte des partenaires du Dispositif d'ingénierie territoriale (DIT) bocage porté par le Département de la Mayenne, présentée en annexe 11 ;

D'AUTORISER

La Présidente à la signer.

3 - Ajustements administratifs

Avenant au Contrat Nature 2050 de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée (49)

D'APPROUVER

la modification de bénéficiaire ainsi que la nature pour l'opération intitulée « Nature en ville

dans le cadre du Contrat Nature 2050 » (dossier n°2021_07025) en attribuant cette subvention à la commune de La Ménitré au lieu du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine conformément au tableau figurant en annexe 12 .

D'APPROUVER

l'avenant au Contrat Nature 2050 avec la Communauté de communes Baugeois-Vallée, figurant en annexe 12.

D'AUTORISER

La Présidente à le signer.

Prorogation de subvention

D'APPROUVER

les demandes de prorogation de subvention présentées en annexe 13.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : L.BERNARD, P.BARRÉ.

REÇU le 13/02/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs